

Département
Haute-Loire

E X T R A I T
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 29 Mars 2023

Date d'envoi de la convocation : 23 Mars 2023

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :

Délibération n°: 202303-07

Conseillers en exercice : 33

Présents ou représentés : 18

Pouvoirs : 3

Excusés : 12

Objet : Convention relative à l'organisation des contrôles du dispositif de Paiements pour Services environnementaux PSE Haut-Lignon

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 mars 2023 à 17H30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul – PALHIÈRE Jean-Louis – BENAT Brigitte - FILERE Michel – VALANTIN Christelle
Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien – BOMPUIS Yves
Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : DURIEUX Pierre
Communauté de Communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier - RUEL Gilbert
Communauté de Communes des Sucs : DEFOUR André – PEROTTI Pascal
Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe
Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de communes Cayres Pradelles : CATHONNET Philippe
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : BRUN Claude - VALETTE Charles
Communauté de Communes des Monts du Pilat : /
Communauté de communes Ambert Livarfois Forez : SAVINEL Jean
Loire Forez Agglomération : /
Communauté de communes Val'Eyrleux : /

Avaient donné pouvoir :

Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard (pouvoir donné à Jean-Paul BRINGER)

Communauté de Communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis (pouvoir donné à BOMPUIS Yves)

Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron : FAVIER Christiane (pouvoir donné à MONTAGNON Jean Philippe)

Secrétaire de séance : Christelle VALANTIN

Contexte : Le dispositif PSE Haut-Lignon est entré en phase de mise en œuvre depuis le 17 mai 2021. Vue la délibération n°202002-07 du conseil syndical de l'EPAGE Loire Lignon en date du 14/02/2020 autorisant la signature du président de l'ensemble des documents se reportant aux PSE, l'EPAGE Loire-Lignon s'est engagé auprès de l'AELB à tout mettre en œuvre pour l'animation, la contractualisation, l'instruction, les paiements et les contrôles relatifs aux PSE et ce, sur toute leur durée (5 ans).

Ces PSE, sélectionnés par l'AELB, permettent d'apporter 1 199 977 € d'aides sur 5 ans à 20 agriculteurs du territoire du Haut-Lignon pour l'évolution et le maintien de pratiques agricoles vertueuses pour la qualité de l'eau, la biodiversité et la durabilité des systèmes agricoles.

En tant qu'organisme payeur du dispositif d'aides, l'EPAGE Loire Lignon doit réaliser ou faire réaliser chaque année des contrôles sur place chez les attributaires en complément des contrôles administratifs effectués lors du dépôt des dossiers.

Au moins 2% des attributaires devront être contrôlés annuellement de façon aléatoire, cela représente une exploitation par an pour les PSE du Haut-Lignon.

Sur la base de ces constats, le Parc du Pilat, le SIMA Coise et l'EPAGE Loire Lignon proposent, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets de PSE respectifs, d'effectuer des contrôles « croisés » des dossiers des agriculteurs de leur territoire. Ainsi, un agent du Parc du Pilat et un agent de l'EPAGE Loire Lignon réaliseront les contrôles relatifs aux dossiers du territoire du SIMA Coise, respectivement une moitié des contrôles, et un agent du SIMA Coise réalisera les contrôles relatifs aux dossiers du territoire du Parc du Pilat et du territoire d'EPAGE Loire Lignon. Le temps estimé pour la réalisation d'un contrôle, pour chacun des contrôleurs, est estimé à 2 jours. Il prend en compte la préparation des documents, le contrôle des pièces administratives et techniques, la prise de contact avec l'exploitant, le contrôle sur place, la rédaction du rapport de contrôle et sa remise au service instructeur.

Le Parc du Pilat, le SIMA Coise et l'EPAGE Loire Lignon s'accordent sur le fait que ces contrôles croisés ne font pas l'objet de rémunération. Ils s'engagent aussi à ce que le temps dédié par chaque agent au sein de sa structure, pour le contrôle des PSE de l'autre structure, soit équilibré en moyenne sur les 5 années du dispositif.

A ce titre, il convient d'établir une convention entre l'EPAGE Loire-Lignon, le Parc Naturel Régional du Pilat et le SIMA Coise.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à établir les conventions relatives aux contrôles des PSE

- AUTORISE le Président à signer les documents s'y rapportant.

Fait le 29 mars 2023 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

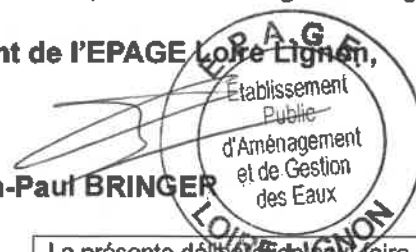
La Secrétaire de séance

Christelle VALANTIN



Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Jean-Paul BRINGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État